



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2021/185**

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Christine MARECHAL Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMEK.

Procurations de vote :

Monsieur Erald GAST donne procuration à Chantal BLAZY.

Madame Joëlle DANÉY donne procuration à Cécile PEREIRA.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Jackie ROY.

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Franck FAREZ.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMEK.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Sylvia GUERRERO.

Était absente : Madame Isabelle GRAUPERA.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie EYCHENNE.

Date de convocation : 15 décembre 2021.

**Objet : Attribution exceptionnelle d'une subvention à Monsieur Thierry SUILHARD.**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante d'une demande de subvention exceptionnelle pour Monsieur Thierry SUILHARD.

En effet, Monsieur Thierry SUILHARD, agent de la collectivité et Lavelanézien, est un grand sportif et notamment « un coureur de Trail » des quatre continents.

La mairie de Lavelanet l'a toujours suivi dans ses exploits. Aujourd'hui, il souhaite faire partager tous ses grands moments à travers un livre dédié à tous, autant sportif que non sportif.

Ainsi, la commune de Lavelanet souhaite s'inscrire dans une démarche de solidarité et répondre favorablement à cette demande.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose une aide financière exceptionnelle de 400 euros à Monsieur Thierry SUILHARD afin de lui apporter le soutien nécessaire à l'édition de son livre.

Où cet exposé,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Adopté à la majorité des suffrages exprimés ( **28 voix POUR** )

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 euros à Monsieur Thierry SUILHARD,
- **CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire  
Marc SANCHEZ

